Politique et Processus pour la Gestion des Violations Éthiques

1. Objectif

Le Club de Soccer de Longueuil (CSL) s'engage à maintenir un environnement intègre et respectueux. Cette section vise à établir un processus clair pour la gestion des violations éthiques afin d'assurer la transparence, l'équité et l'impartialité dans le traitement des infractions éthiques.

2. Définition des Violations Éthiques

Une violation éthique comprend, sans s'y limiter :

- **Conflit d'intérêts** : Toute situation où un individu favorise ses intérêts personnels au détriment de ceux du club.
- **Abus de pouvoir** : Usage inapproprié de l'autorité pour influencer une décision ou une action.
- **Corruption et fraude** : Acceptation ou offre d'avantages indus en échange de faveurs.
- **Discrimination et harcèlement** : Tout comportement fondé sur le sexe, la race, l'orientation sexuelle, la religion ou toute autre caractéristique protégée.
- **Favoritisme** : Traitement injuste privilégiant certains membres sans justification objective.

3. Obligation de Signalement

Tout membre du club (joueurs, parents, bénévoles, employés) a l'obligation de signaler une violation éthique présumée. Les signalements doivent être faits à l'un des contacts suivants:

- **Directeur général** : par courriel à dg@soccerlongueuil.com
- **Formulaire anonyme** : Disponible sur le site web du club via « Je porte plainte »

4. Processus de Traitement des Violations Éthiques

1. **Réception et évaluation de la plainte** : Un comité dédié examine la recevabilité du signalement sous **7 jours**.
2. **Enquête** : Si la violation est jugée valide, une enquête est menée sous **30 jours**, impliquant des entrevues et une analyse des faits.
3. **Décision et sanction** : Le comité prend une décision et impose, si nécessaire, une sanction (avertissement, suspension, expulsion).
4. **Possibilité d'appel** : La personne concernée peut faire appel de la décision dans un délai de **7 jours**.

5. Indépendance et Impartialité

- Le **comité d'éthique** est composé de **membres indépendants** du Conseil d'administration afin d'éviter tout conflit d'intérêts.
- Toute personne impliquée directement dans le conflit est **récusée** du processus d'analyse.
- Chaque décision ou action est prise de manière juste, sans favoritisme, préjugé ou influence indue. Les personnes concernées sont traitées avec équité, indépendamment de leur statut ou de leurs relations.

6. Protection des Lanceurs d'Alerte

- Toute personne signalant une violation éthique bénéficie de la **confidentialité absolue**.
- Le club interdit toute **représailles** à l'encontre d'un plaignant ou d'un témoin.

7. Communication et Sensibilisation

- Tous les membres du club doivent prendre connaissance de cette politique et la signer à leur adhésion.
- Des **formations** seront organisées chaque saison pour sensibiliser aux enjeux éthiques.